

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

ASSOCIATION DES ANCIENS ET AMIS DE LA BATELLERIE DE POSES

88, rue des Masures
Mairie de Poses
27740 Poses

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

chaland Midway II à Poses

Eure (27)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à la restauration du chaland Midway II !

◆◆ UNE RESTAURATION NECESSAIRE

Le projet de restauration du bateau (environ 38,80m de long par 5,10m de large) porté par l'association prévoit :

- * La mise en cale sèche du bateau
- * Le décapage de la coque
- * Le doublage par la soudure du fond, des bouchains avant et arrière et la partie basse des bordées (sur 625 mm) par une tôle de 6mm d'épaisseur
- * La mise en peinture

◆◆ LE CHALAND ET SON HISTOIRE

Le Midway II, acquis en 1992 par l'association est un chaland remis dans son état d'origine par les bénévoles. Il n'a jamais été motorisé, son gouvernail a été reconstruit de même que sa marquise. Sa coque est en acier riveté, et ce dernier témoin de l'époque du remorquage se raréfie. L'association possède le remorqueur Fauvette, dernier témoin de cette technique de navigation sur la Seine, et complémentaire du Midway II, péniche chaland. Le bateau porte la devise donnée par son propriétaire Alex Droissart, marin qui après la Seconde Guerre mondiale, matelot sur les « liberty ship » se portera volontaire pour se rendre dans l'Océan Pacifique à l'île de Midway afin de relever les épaves de la guerre américano-japonaise ; et en souvenir de cette aventure, Alex décida de nommer « Midway »

tous ses bateaux fluviaux. Le Midway accueille dans ses calles un riche musée dédié à la navigation, la Seine, les aménagements du fleuve, la vie locale ... Il voit environ 2 000 visiteurs/an.

◆◆ DANS LE SILLAGE DU MIDWAY II

La valorisation du bateau a pour objectif principal de pérenniser l'activité de visites destinées aux individuels et aux groupes, en complément du remorqueur *Fauvette*. Cet ensemble représente un intérêt patrimonial majeur dans une commune bénéficiant de nombreux atouts touristiques et naturels (Seine à Vélo, halte fluviale, antenne de l'Office de tourisme). Il permet également la poursuite de manifestations culturelles telles que *Pierres en Lumières*, les Journées du patrimoine ou le festival de la photographie.

Labellisé « Bateau d'intérêt patrimonial » en octobre 2025, le bateau-musée participe à la préservation et à la transmission de l'histoire du fleuve et de la voie d'eau.

Montant des travaux	113 000 €
Objectif de collecte	42 000 €
Début des travaux	Fin 2026



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du chaland Midway II à Poses

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/41

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
chaland Midway II à Poses**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐